

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce : 75 centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, Du 1^{er} Octobre 1898, Départs, GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1^{er} Octobre 1898, ADMINISTRATION, BUREAUX DE RÉDACTION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 8 pages.

Tirage: 7600 exemplaires

MARDI 14 MARS 1899

La Chaux-de-Fonds

- Sociétés de musique: Philharmonique Italienne, Orchestre l'Odéon, Orchestre Sainte-Cécile, Intimité. Sociétés de chant: Céclienne, Orphéon, Union Chorale, Helvetia, La Pensée, Frohsinn. Sociétés de gymnastique: Ancienne Section, L'Haltère. Réunions diverses: Réunion de tempérance, Union chrétienne des jeunes filles, Amphithéâtre. Clubs: Club d'escrime.

MERCREDI 15 MARS 1899

- Sociétés de musique: Les Armes-Réunies, Fanfare du Grütli, Orchestre L'Avenir. Sociétés de chant: Chorale des carabiniers, Concordia, Ochsour mixte cath. national, Ochsour classique. Sociétés de gymnastique: Grütli, L'Abelle. Réunions diverses: L'Alouette, La Diligente, L'Amitié, Société féd. des sous-officiers, Bibliothèque du Cercle ouvrier. Clubs: Zither-Club Alpenrössl, Club du Tarot, English conversing Club, Club du Cent, Club imprévu, Club des Dérames-tôt, Club des Frangins.

A l'Ecole

Nous allons voir une nouvelle période de revision dans le domaine de l'Ecole. Espérons que ce sera pour le plus grand bien de nos enfants et du pays tout entier. On sait en effet que, dans sa dernière session, le Grand Conseil a renoncé à discuter maintenant le projet de revision de la loi sur l'enseignement secondaire et invité le Conseil d'Etat à revoir d'une manière générale, en vue d'une coordination, l'ensemble des lois qui régissent nos divers établissements scolaires à tous les degrés. Jusqu'à présent, le législateur avait travaillé en quelque sorte comme un architecte qui, chargé de réparer un bâtiment, transformerait complètement l'étage supérieur, puis le rez-de-chaussée, ajouterait des dépendances, sans tenir compte du plan d'ensemble, sans s'occuper de l'harmonie générale et s'apercevrait, au moment de retenir l'étage moyen que l'accès en est devenu impossible, que la place manque dans le bas pour y refaire un escalier et que les canaux des cheminées ne se raccordent plus. On avait fait une loi sur l'enseignement primaire en 1889, puis la loi sur l'enseignement supérieur, puis, l'année dernière, la loi sur l'enseignement professionnel; et, arrivé à l'enseignement secondaire, le législateur a constaté qu'il serait très difficile de lui appliquer

les mêmes dispositions qu'aux autres, sans déranger l'équilibre financier et créer entre les divers établissements d'instruction, comme entre les membres du corps enseignant, des inégalités ou des injustices. C'est que chacun des divers degrés de l'enseignement public ne forme pas un tout indépendant et sans relations aucunes entre les degrés voisins. Les élèves et quelquefois les maîtres passent de l'un à l'autre, et il faut que le raccordement des études soit aussi complet que possible. Il faut aussi qu'il y ait communauté d'efforts de la part des maîtres et que chacun ait en vue, non pas la satisfaction de ses goûts personnels, mais le développement intellectuel et moral des élèves qui lui sont confiés. Il faut encore que l'on traite d'une même façon équitable les membres du corps enseignant, en parlant du principe que tous, quel que soit le degré de l'école ou l'établissement dans lequel ils travaillent, aient droit de la part de l'Etat aux mêmes avantages. Et ici, entendons-nous: il ne s'agit pas d'égaliser le traitement de tous les membres du corps enseignant, mais tout simplement d'appliquer d'une manière uniforme les principes fixés par la loi sur l'enseignement primaire quant à l'augmentation du traitement suivant les années de services et la pension de retraite. Cela ne s'est pas fait jusqu'ici. Tel instituteur, qui, au moment où la loi de 1889 est entrée en vigueur, avait, par son énergie, son travail, son talent obtenu un poste bien rétribué dans le degré supérieur, a dû attendre, pour être admis à recevoir la haute-paye, beaucoup plus longtemps que tel de ses collègues, resté, par apathie dans un poste moins bien rétribué. C'est là une véritable injustice, ainsi que l'a très énergiquement affirmé M. le chef du Département de l'Instruction publique, Quartier-la-Tente à la dernière session du Grand Conseil. Autre injustice encore: Les instituteurs et institutrices primaires, moyennant une cotisation annuelle de fr. 60, ont droit à une pension de retraite au bout de trente ans de services. Cet avantage est refusé aux membres du corps enseignant secondaire et professionnel, sauf en un cas spécial que nous verrons plus loin). De cette façon les instituteurs primaires qui ont continué leurs études tout en tenant leur école, ont acquis le brevet pour l'enseignement secondaire littéraire ou scientifique et ont ensuite quitté l'école primaire pour enseigner dans une école industrielle ou dans une école de commerce, se sont vu rembourser immédiatement les cotisations qu'ils avaient versées au Fonds scolaire de prévoyance et sont ainsi déshabitués de leurs services n'avaient plus la même valeur dans l'enseignement secondaire ou professionnel! Mais voici bien encore une autre contradiction: c'est le cas spécial dont nous parlons plus haut. Avant la loi scolaire de 1889, les instituteurs primaires qui passaient à l'enseignement secondaire et professionnel pouvaient continuer de faire partie du Fonds scolaire de prévoyance. La plupart, cela se comprend, ont profité de cet avantage, ensuite qu'on peut voir dans telle école professionnelle de notre canton des faits comme celui-ci: M. X... a enseigné trois à quatre ans à l'école primaire et se trouvait déjà en 1889 dans l'enseignement secondaire. Il est resté membre du Fonds scolaire de Prévoyance, est admis à payer ses cotisations et recevra en temps voulu la pension de retraite. M. Y... a enseigné dix ou douze ans à l'école primaire. Il a passé depuis 1889 dans l'enseignement secondaire, on lui a remboursé ses cotisations et il est exclu du Fonds scolaire de Prévoyance. Nous pourrions citer une vingtaine de cas analogues ou à peu près, à la Chaux-de-Fonds comme ailleurs. Tels sont les faits qui, avec beaucoup d'autres plus connus, ont décidé le législateur à revoir l'organisation générale de l'Instruction publique.

Dans tous les pays civilisés, l'Etat s'honore de perfectionner ses institutions scolaires et s'efforce de donner aux membres du corps enseignant une situation en rapport avec la grandeur de sa tâche. Notre canton ne doit pas rester en arrière. Il y a lieu de poser des principes généraux, réglant d'une manière analogue et uniforme la situation des membres du corps enseignant de tous les degrés et l'organisation de l'enseignement. Les programmes de chaque degré doivent être établis de façon à ce qu'il n'y ait pas de lacune et en même temps que l'un n'empêche pas sur l'autre. Notre édifice scolaire doit être posé sur des bases larges, solides, d'après un plan d'ensemble bien compris. Il faudra tenir compte, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, des circonstances spéciales où se trouvent les différentes régions de notre pays et des exigences de nos industries et pour cela, laisser, dans l'application des principes, une latitude suffisante à chaque groupe scolaire. Il ne faudra pas oublier non plus que l'enseignement ne doit pas être seulement utilitaire, mais éducatif. Les Commissions scolaires, les membres de la Commission consultative pour l'enseignement primaire et les membres du corps enseignant vont être appelés à émettre leurs vœux sur les articles de la Loi scolaire de 1889 qui, à leur avis, doivent être révisés. Le département de l'Instruction publique consultera de la même manière les personnes et les Commissions compétentes pour se prononcer sur l'organisation de l'enseignement secondaire professionnel et supérieur et c'est de l'ensemble des vœux émis que sortira la législation nouvelle. H. B.

sera impossible de fabriquer des montres à l'Exposition. Il faut n'avoir aucune idée de ce qu'est une fabrique de montres, pour s'imaginer que l'on pourrait en créer une de toutes pièces, en vue d'une exposition quelconque et la faire produire des montres sous les yeux du public. Sans doute, il serait facile, à n'importe quel exposant de mettre en marche quelques machines produisant des parties détachées de la montre et de retenir ainsi, devant ses vitrines de montres terminées, le public visiteur. Mais ce ne seraient pas des montres que l'on produirait là. Reste un truc, que l'autorisation de monter des ateliers à l'exposition pourrait donner l'idée d'employer. Nous allons le décrire pour mieux le dévoiler et couper le zèle à ceux qui seraient tentés d'en essayer. Il consisterait à envoyer à Paris des parties détachées de montres qu'on aurait eu, pour plus de sûreté, la précaution de remonter une première fois en fabrique et de démonter ensuite. Certaines parties des mouvements et des boîtes pourraient même n'être pas finies. On les finirait dans l'atelier de l'exposition, on y remonterait les montres et l'on donnerait ainsi au grand public, qui n'est pas au courant des mystères de la fabrication de l'horlogerie, l'illusion qu'il a vu produire des montres sous ses yeux. Le public visiteur risquerait bien de n'y voir goutte; mais les autorités de l'exposition, à moins de complicité évidente, ne pourraient élever ces ateliers-là à la hauteur de fabriques de montres, dans la véritable et complète acception du terme. Voilà, en ce qui concerne l'horlogerie, le seul danger que l'interdiction de livrer les objets vendus avant la fin de l'exposition nous paraisse courir. Peut-être les Américains organiseront-ils de ces soi-disant ateliers, devant lesquels le bon public, mystifié et charmé, s'extasierait. Mais les produits qui y seront terminés et non fabriqués, ne réuniront pas les conditions voulues pour que l'on doive assurer leur évacuation avant la clôture de l'Exposition, comme dit le règlement en une ingénieuse métaphore, car, en l'espèce, évacuation veut dire vente et livraison immédiate. Nous signalons ce truc possible à la vigilance des organes de l'horlogerie française, et nous pouvons leur dire que les représentants de l'horlogerie des autres pays se joindront à eux si, contre toute attente, les circonstances les obligeaient à protester contre une interprétation trop peu serrée de la signification du mot fabriquer. On pourra fabriquer, dans des ateliers de l'Exposition, certaines parties détachées de la montre; mais l'on n'y pourra pas fabriquer le produit complet qui est la montre et qui seul est susceptible d'être vendu. * * * On se plaît à dire que la France est le pays de la logique et de la précision et qu'on y appelle un chat un chat; il y a là de quoi tranquilliser tout le monde. Mais il faut tout prévoir et les accusations de violation des règlements, que nous lisons dans chaque numéro du Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie, ne sont pas sans nous inquiéter un peu. C'est pourquoi nous avons cru devoir dévoiler, à l'avance, le truc possible. Il appartient à nos voisins de faire le reste; ils n'y manqueront pas, dit la Fédération horlogère. Nouvelles étrangères Norvège. — Christiania, 13 mars. — Le Verdens Gang annonce que dimanche soir une foule d'environ trois cents personnes s'est livrée à une manifestation, sifflant, criant et jetant des boules de neige au moment où le prince héritier, faisant fonctions de régent, rentrait au château après avoir été à la Société militaire. La police a dispersé la foule et a procédé à trois arrestations. Le Verdens Gang blâme cette manifestation dans les termes les plus sévères.

Encore la question des ateliers de fabrication et de la vente à l'Exposition de 1900

Le Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie publie sur cette question, la table suivante: « C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai appris que les syndicats de l'est s'étaient élevés avec fermeté contre les ateliers et la vente à l'Exposition. Ils en ont compris tout le danger. On sait que le comité de cette classe partage pleinement leur avis, puisqu'il a appuyé leur protestation. « Je les exhorte vivement à avoir la plus grande défiance pour toutes les propositions et promesses qui pourraient leur être faites par l'administration. S'ils se prétaient à son jeu, ils seraient infailliblement bernés. « Qu'ils s'en tiennent à l'interdiction absolue de la vente, en n'admettant aucun compromis, aucune promesse verbale. « Pour avoir la paix, à la dernière exposition, M. Berger fit aux détaillants plusieurs promesses qui ne furent pas tenues. A leurs reproches, il se contenta de répondre qu'il avait été débordé. Et il fallait bien se contenter de cette défaite. Que cet exemple serve de leçon. « Il serait intéressant de connaître les intentions des Américains, relativement aux ateliers. Les Suisses, je le sais, suivront leur exemple. « Or, ceux qui connaissent les Américains affirment qu'ils organiseront ateliers et vente, à grand renfort de réclame. « Les fabricants d'horlogerie français ne toléreront pas que M. Picard leur impose une pareille concurrence. Ils ont en M. Beauquier un défenseur très éclairé et très dévoué de leurs intérêts. Lorsque la question viendra à la Chambre, son intervention sera d'un grand poids. « Nous pouvons tranquilliser nos voisins français, en ce qui concerne les exposants suisses d'horlogerie. A notre connaissance, nul d'entre eux n'a l'intention de monter dans les palais de l'Exposition, des ateliers de fabrication. Nous irons plus loin: nous affirmons, sans risquer d'être victorieusement contredits, qu'il

BANQUE FEDERALE

(Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 14 Mars 1899.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, de 1/2 % de commission, de papier négociable sur :

Table of exchange rates for various countries including France, London, Germany, Italy, Belgium, Amsterdam, Rotterdam, Vienna, New-York, and Suisse.

Avis officiels

Commune de la Chaux-de-Fonds

Avis aux entrepreneurs!

La Commune de La Chaux-de-Fonds met au concours : a) Le camionnage des tuyaux de la nouvelle conduite ascensionnelle des eaux, depuis la gare de Chambrelin à pied d'œuvre.

TOURBE. A vendre 100 hauches de tourbe noire, première qualité. 17 fr. 50 la hauche.

Sols à bâtir

A vendre, à proximité du centre de la ville, deux beaux sols à bâtir.

MAGASIN

A louer au centre des affaires, pour St-Georges 1900 ou avant, un beau et grand magasin avec devantures, ainsi qu'un APPARTEMENT de 4 pièces et dépendances.

EXPOSITION DES MAGASINS DE L'ANCRE

1^{re} et 2^{me} Devantures 16515-138* 3^{me} Devanture 4^{me} Devanture 5^{me} Devanture VÊTEMENTS pour DRAPERIES COSTUMES MILIEUX MESSIEURS ET JEUNES GENS riches Loden de salon

POUDRE DENTIFRICE SPECIALE

(Recommandée par les médecins) Cette poudre blanchit les dents en 2 jours et prévient la carie. Exiger sur chaque boîte le nom de l'inventeur. Le Dr A. BOURQUIN, pharmacien 149-20*

J'ai, pendant de nombreuses années, cherché, mais en vain, une poudre dentifrice qui, si elle ne me rendait les dents d'une blancheur absolue, arrêterait tout au moins la carie.

Nos Annonces

Récapitulation des Primes délivrées pendant le mois de Février 1899

Table listing various prizes (Primes) in Francs and Nature, including categories like 'Primes de Fr. 1', 'Primes de Fr. 2', etc., with corresponding amounts and counts.



GUSTAVE HOCH

Rue Neuve 11 La Chaux-de-Fonds

Graines potagères. — Céréales à grand rendement. 2550-1 Graines fourragères. — Compositions p^r prairies et gazons. Graines de fleurs. — Oignons à fleurs. — Anémones, Begonias, Dahlias, Gladiolus et renoncules.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE Constructions ouvrières.

La Société Immobilière de la Chaux-de-Fonds, ayant l'intention de faire construire cette année quelques maisons au Boulevard des Crêts et au Boulevard de Bel-Air, prie les personnes qui auraient l'intention d'acheter une de ces petites maisons, de s'adresser pour voir les plans et pour les conditions, soit à M. S. Pittet, architecte, rue D^r JeanRichard, soit à M. Louis Reutter, architecte, rue de la Serre n^o 83.

La Société Immobilière offre également à vendre les petites maisons qu'elle a construites l'année dernière au Boulevard de Bel-Air. Conditions de paiement très favorables; prix modérés.

Société anonyme L'Abeyille

Nouvelle Société de Construction à la Chaux-de-Fonds.

PAIEMENT DU DIVIDENDE

MM. les actionnaires de la Société « L'ABEILLE » sont prévenus qu'ils peuvent toucher dès ce jour, à la Banque Perret & Cie, à la Chaux-de-Fonds, le dividende Exercice 1898, coupon n^o 23, fixé à 3 et demi pour cent par l'assemblée générale.

ECHANGE

Une honorable famille de Bâle accepterait pour le mois d'Avril une jeune fille de 14 à 15 ans, en échange de leur fils du même âge.

Si vous souffrez de douleurs rhumatismales, de sciaticque, de lombago, enfin de douleurs quelconques Essayez

Le Baume d'Hercule

vous serez étonné de son effet 151-54* PHARMACIE BOURQUIN

Avis. On désire placer et jusqu'à sa majorité une FILLETTE âgée de 11 ans. — S'adresser sous initiales J. J. 2907, au bureau de L'IMPARTIAL. 2907-1

Rucher

A vendre à bas prix et pour être enlevé avant le 1er avril 1899, un rucher avec place pour 20 ruches; il peut être transporté sans le démonter et est en très bon état. S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL. 3047-2

A VENDRE

dans une localité industrielle horlogère du Jura, à 2 minutes de la Gare, une belle Maison d'habitation, de 3 logements, beau grand jardin et un grand verger avec 30 à 35 arbres fruitiers.

Advertisement for 'Au BAZAR NEUCHATELOIS' featuring various goods like 'Toiles cirées nappages', 'Toiles cirées toutes teintes', 'Passages-Linoléum', etc., with a 3% discount.

A VENDRE

pour cause de prochain départ, chez M. Bernheim, rue Léopold Robert 58, une SALLE à MANGER complète, noyer ciré, ainsi que beaucoup d'autres meubles, à des prix très favorables.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 17

SOUS LE COUTEAU

PAR Pierre FORTURA

Henrion se dirigeait déjà vers l'atelier. L'air du boudoir brûlait ses poumons. Il se tenait à peine sur ses jambes, et ses yeux démesurément grossis disaient son épouvante. Quand il fut arrivé en titubant tout près de Jeanne, la jeune fille, le visage plein d'éclairs, lui lança à la face ces paroles courroucées et menaçantes: — Misérable! où veux-tu fuir? Ces tableaux te font peur, mais l'atelier n'est pas plus sûr pour toi; n'y retrouveras-tu pas ton remords avec les 300,000 francs que tu avais cachés et que tu as volés?

Et inexorable, debout, Jeanne regardait Henrion, qui retomba sur les genoux à moitié évanoui d'effroi. — Oh! moins haut, parlez moins haut, murmurerait-il, si l'on vous entendait, nous serions perdus... Hâtons-nous, fuyons... Tout l'argent est à vous; vous ferez de moi ce que vous voudrez, mais par grâce, laissez-moi partir. — Tu es un assassin! répéta Jeanne. — C'est vrai, c'est vrai, balbutia Henrion. Et il essaya de se relever; et comme ses jambes paralysées s'y refusaient, il se traîna dans la direction de la porte. Mais Jeanne était là, le repoussant, lui faisant tourner les yeux vers les tableaux dont les tons voyants achevaient de l'hypnotiser. On eût dit une dompteuse menant à sa guise un fauve énervé, quelque bête de ménagerie à qui l'on a brisé les reins. Henrion, serpentant sur le tapis, heurtant les chaises de sa tête, fit sur les genoux et sur les mains le tour de la chambre, conduit par sa cruelle dominatrice. Il subissait la triple influence d'un vieux fond d'ivresse qu'il avait prise le matin, précédemment pour redoubler son audace, d'une fascination irrésistible que Jeanne exerçait sur lui, et du remords, de la crainte, de tous les sentiments terribles qui l'agitaient. Il s'arrêta, sans quitter sa posture humiliée, devant chacun des cinq tableaux, marquant d'un aveu chacune des stations. A la cinquième, devant l'échafaud, Jeanne lui dit: — Et tu n'hésitais pas à laisser périr un innocent à ta place! Mais dans un sursaut nerveux, en face de l'image de son propre sang coulant sur cette toile, Henrion se releva; le sentiment de sa vie à défendre l'emportait. Il fit un mouvement vers Jeanne pour l'écartier et fuir. A ce moment, les longs et épais rideaux qui voilaient l'embrasure des croisées s'entr'ouvrirent et un commissaire de police apparut, accompagné de plusieurs agents. Henrion était pris. Il se laissa emmener sans résistance, sans proférer une menace, sans adresser une provocation, et tout stupéfié encore par les aveux qui venaient de lui être arrachés dans cette scène singulière et émouvante. Quant à Jeanne, elle pensait surtout à Emile Vervins, à l'innocent qu'elle avait cherché à sauver et qui, maintenant, à moins d'incidents nouveaux, ne porterait pas la peine du crime d'Henrion, et elle sentait son cœur doucement bercé par une vague espérance.

Le lendemain de la scène où Jeanne avait su contraindre Henrion à avouer son crime, elle fut appelée devant le juge d'instruction. Elle donna les mêmes détails que les agents qu'elle avait fait cacher dans la chambre, mais de plus elle avoua au magistrat le véritable motif du guet-apens où Henrion avait été surpris. — Ce n'est pas la première fois, dit le juge d'instruction, que des accusés font des aveux qu'on n'espérerait plus. Tout en vous remerciant d'avoir aidé la justice, nous croyons que vous n'avez fait que la devancer. La liberté dont Henrion jouissait depuis sa sortie de prison n'était que fictive. Nos agents, occupés sans cesse à l'épier, ne l'eussent point laissé échapper et jusqu'à l'éclaircissement complet de cette affaire, on le tenait à l'œil; tous ses pas et démarches étaient exactement notés. Aujourd'hui, ajoute le magistrat, tout n'est point fini. Nous nous trouvons entre deux hommes avouant également un crime qu'ils ne paraissent pourtant point avoir commis de complicité. Puisque M. Vervins vous intéresse, la justice vous saura gré de lui indiquer un moyen d'effacer ses aveux qu'il, faut bien le dire, sont très explicites, plus explicites même que ceux d'Henrion qui aura pu céder à une impression de terreur. — Henrion n'est point un homme d'imagination à se frapper pour des illusions et des tableaux qui ne lui rappelleraient point la réalité; mais ce qui n'est pas non plus objet d'imagination, ce sont les trois cent mille francs trouvés dans son pardessus par le commissaire de police. — Oui, sans doute, reprit le juge, voilà d'accablantes présomptions, des preuves même, si vous voulez, mais pourquoi M. Emile Vervins, que personne n'y contraignait, qui n'était torturé par aucune pression physique ou morale, a-t-il fait des aveux. — Je suis venue précisément pour dissiper ce mystère. Alors Jeanne, qui comprenait l'embarras de ces hommes de loi en toute cette affaire où ils avaient semblé se tromper prit la parole avec modestie. Elle ne se targua point d'avoir fait cesser les hé-

sitations d'une justice aveugle; elle passa rapidement sur ses relations, si chastes d'ailleurs, avec Emile Vervins; elle raconta de point en point au juge d'instruction tout ce qui s'était passé: le dîner de la rue de la Poterne où elle soupçonna Henrion d'être le vrai coupable, le piège qu'elle lui tendit aussitôt, en même temps que sa correspondance avec le prisonnier. Elle révéla au magistrat la présence d'un manuscrit, plein de révélations sans doute et qui donnerait les motifs de l'étrange conduite d'Emile Vervins. Le juge d'instruction prit des notes et, une fois Jeanne sortie de son cabinet, réfléchit profondément à cette affaire, une des plus curieuses qui lui eût passé jusqu'ici par les mains. Des ordres furent donnés pour une perquisition dans la prison d'Emile Vervins, dans ses effets, sur lui; le soir même, le magistrat chargé de l'instruction avait le manuscrit entre les mains. Nous respectons la forme personnelle du manuscrit d'Emile Vervins avec ses exagérations qui, mieux que toutes les explications, feront ressortir son caractère et sa nature à la fois sensible et exaltée. Voici donc textuellement ce que lut le juge d'instruction: « Le signataire de cet écrit s'appelle Emile Vervins, du nom d'un négociant de Rouen qui passe pour mon père aux yeux de la loi. » On comprendra avec quelle réserve émue je dois toucher à ce sujet et jamais je n'y aurais porté mon esprit, si je n'y avais été contraint par une vie qui a été des plus malheureuses dès l'enfance. « Il ne m'appartient pas de juger ma mère; je suis le seul qui ne la puisse pas, qui ne le doive point, et je ne saurais non plus chercher d'excuse à ma naissance irrégulière comme à l'oubli des liens consacrés dans la conduite de celui dont je porte le nom. » Quant à lui, il ne se trompa jamais sur sa disgrâce et son malheur; je l'ai bien senti à toutes les avances qu'il me fit subir dès mon plus jeune âge. J'avais à peine six ans quand je perdis ma mère; je ne l'ai donc jamais connue. « D'un portrait d'elle que j'ai conservé, j'ai acquis l'impression d'une femme dont la destinée n'a point été heureuse. (A suivre.)

L'IMPARIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Correspondance parisienne

Paris, 13 mars.

Nous ne sommes pas au clair sur les causes de l'explosion d'une poudrière à Toulon. Il semble que l'autorité n'ait pas encore réussi à élucider sa religion.

Le soi-disant complot dreyfusiste tramé à l'étranger et dont la justice tiendrait les fils, est encore une de ces histoires lancées par les antidreyfusards aux abois, pour influencer la Cour de cassation.

La lumière sera-t-elle faite ? On le croit. En tout cas, on est fort inquiet dans les sphères hostiles à Dreyfus et à Picquart.

Très calme, la politique. On n'a pas été surpris de la manœuvre de procédure mise en action par M. Leblois en faisant opposition à son renvoi devant les assises.

Le beau temps s'est réinstallé à Paris avec des nuits un peu fraîches. Cette fois nous pourrions bien être au seuil du printemps.

Nouvelles étrangères

France. — Paris, 13 mars. — A la Chambre, M. Allard questionne M. Lockroy sur l'explosion de Toulon, sur les responsabilités encourues et sur les causes de la catastrophe.

M. Lockroy répond qu'il a ordonné une double enquête technique et judiciaire, mais que cette enquête n'a abouti, jusqu'à présent, à aucun résultat.

L'enquête judiciaire se poursuit pour savoir s'il y a eu un attentat. M. Lockroy n'attache aucune importance au coup de revolver tiré sur une sentinelle et à la découverte de cartouches de dynamite.

Il ajoute : « Notre attention doit être surtout attirée par ce qui se passe autour de Toulon et autour de l'arsenal. La possibilité d'un attentat

est évidente : un attentat a pu se produire par la substitution d'une caisse contenant un appareil mû par un mouvement d'horlogerie, à une caisse de poudre.

M. Lockroy termine en conseillant d'espacer et d'isoler les poudrières : il demandera pour cela les crédits nécessaires au Parlement.

M. Allard espère que l'enquête sera rapide. L'incident est clos.

Paris, 13 mars. — La Cour d'assises s'est occupée aujourd'hui du procès pour diffamation et injures contre l'armée intenté à Urbain Gohier, auteur de l'Armée contre la Nation et à M. Nathanson, son éditeur.

Le président procède immédiatement à l'audition des témoins. On entend successivement MM. Pastre, député du Gard, Octave Mirbeau, Labussière, Desfarges, Destieux-Junca, Victor Meunier et plusieurs officiers mis en non-activité, qui se plaignent des injustices qui leur ont été faites et qui déclarent fondées plusieurs des accusations contenues dans le livre d'Urbain Gohier.

Après l'audition des témoins cités par M. Nathanson, l'audience est levée ; elle sera reprise demain.

Le colonel Picquart a été remis aujourd'hui par les autorités militaires à la justice civile. Il a été transféré de la prison du Cherche-Midi à celle de la Santé, où il a réintégré sa cellule qu'il avait déjà occupé. Aucun incident ne s'est produit.

Russie. — Koslow, 13 mars. — Deux locomotives, qui transportaient des ouvriers, se sont rencontrées sur la ligne du Wladikawkaz. Il y a eu cinq morts et quinze blessés.

Autriche-Hongrie. — On mande de Budapest, 13 mars :

A la fin de la séance de la Chambre, M. Franz Major, de la Volkspartei, a déposé la motion d'urgence suivante :

« Le président du Conseil a-t-il connaissance des tentatives faites par le ministre des affaires étrangères de l'empire pour obtenir la cession d'un territoire sur la côte de Chine, ou cette question a-t-elle déjà reçu une solution ? Dans l'affirmative, le président du conseil a-t-il l'intention de donner à ce sujet des explications de nature à rassurer l'opinion publique ? »

Prague, 13 mars. — Une assemblée des membres du parti des grands propriétaires fonciers constitutionnels de la Bohême a voté une résolution, protestant contre le règlement de la question des langues au moyen d'une ordonnance basée sur le paragraphe 14 de la Constitution projetée par le gouvernement.

Le comité exécutif du club progressiste allemand de la Diète a décidé de proposer à l'assemblée du club qui se réunit aujourd'hui lundi de ne pas prendre part aux séances de la Diète.

Philippines. — New-York, 13 mars. — Les journaux reproduisent une dépêche de Manille disant que le général Otis interdirait de poursuivre les négociations relatives à la libération des prisonniers espagnols, parce que l'indemnité aiderait les Philippines à entretenir la guerre.

Washington, 13 mars. — Une dépêche de Manille dit que les Américains ont attaqué aujourd'hui les Philippines avec de l'artillerie et qu'ils se sont emparés du pont.

Chronique suisse

Denrées alimentaires. — Le secrétariat suisse des paysans a élaboré ainsi qu'il en avait été chargé par l'Union suisse des paysans et avec la collaboration de différentes personnes compétentes, un préavis sur le projet de loi fédérale sur les denrées alimentaires.

Les propositions présentées à l'Union des

paysans par le secrétariat se résument comme suit :

1° L'organisation de la police des denrées alimentaires à l'intérieur prévue par la loi est bonne.

2° Afin d'assurer une stricte application de ces dispositions, la Confédération doit :

a) Subventionner les cantons pour l'exécution du contrôle à l'intérieur, ainsi que le prescrit la Constitution fédérale.

b) Coopérer à l'instruction des organes.

3° L'organisation du contrôle-frontière projetée par la loi ne répond pas à l'attente des consommateurs et des producteurs de denrées alimentaires ni au texte de l'article de la Constitution. Tout comme pour la police des denrées alimentaires à l'intérieur il faut pour le contrôle-frontière :

a) installer des laboratoires spéciaux, b) nommer des inspecteurs des denrées alimentaires,

c) que les fonctionnaires puissent prendre des échantillons à volonté (non seulement lorsqu'il y a soupçon de falsification ou sur l'ordre d'une autorité fédérale ou cantonale).

4) Eu égard à la situation financière actuelle de la Confédération, et pour couvrir les frais du contrôle-frontière, on prélèvera des taxes modérées pour l'analyse des marchandises importées.

5) La limite maximale des amendes pour les délits intentionnels contre la loi sur les denrées alimentaires doit être portée au moins au niveau de celles qui existent aujourd'hui dans quelques cantons.

6) Le commerce avec des denrées alimentaires d'origine étrangère sous une dénomination qui peut faire croire à une provenance indigène doit être puni par la loi sur les denrées alimentaires comme c'est le cas aujourd'hui déjà par la loi fédérale sur les indications d'origine.

Fête fédérale de chant. — Le comité d'organisation de la fête fédérale de chant qui aura lieu les 8, 9 et 10 juillet 1899 a fait les achats de vin suivants pour la cantine :

33,000 litres de vin de fête blanc (La Côte 98) provenant des caves très estimées des connaisseurs Luins-Serraux-Dessous (Trussel et Cie) Berne ; Luins-Sachots (Goel, Gyr et Cie à Lausanne) ; Montroguin (Grossenbacher et Cie, à Langenthal) ; Malessert (Cornaz et Cie, Lausanne).

M. Théodore Bertram a été engagé comme basse-sole.

Sans entrer en discussion sur l'obligation de paiement, l'entente présentée par M. Knosp, agent représentant de la Société des auteurs et compositeurs de musique, a été ratifiée.

Relativement aux critiques faites en Suisse française sur l'engagement de la musique d'un régiment de Constance, il faut constater que l'orchestre, pour l'ouverture et les principales représentations, sera composé de l'orchestre de la ville de Berne, de celui de la Tonhalle de Zurich et de la musique de Constance.

Nouvelles des Cantons

SCHWYTZ. — Exploration. — La caverne de Stalden a été ces jours derniers l'objet d'une exploration. Cinq citoyens se sont aventurés dans ses profondeurs et ont pu y pénétrer jusqu'à huit kilomètres, sans pour cela atteindre le point terminus.

VAUD. — Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche soir à Trélex, dans des conditions qui auraient pu devenir des plus dramatiques.

Une mère de famille, désireuse d'assister à la représentation donnée par la Société de chant, avait couché ses quatre enfants âgés de 4 à 10 ans, et pour plus de sécurité avait fait coucher avec eux une petite voisine de 11 ans. Mais au lieu de se laisser bercer par les bras de Morphée, cette petite jeunesse se mit à jouer avec les traversins ; l'un de ceux-ci renversa la lampe et le pétrole enflammé se répandant sur le plancher, les flammes atteignirent bientôt les lits.

Un incendie. — Dimanche soir, à 9 h. trois quarts, le feu a éclaté à Montreux, derrière l'hôtel du Cygne, et a détruit une maison d'habitation et une grange avec écurie bordant l'avenue des Alpes, l'une appartenant à M. Favrod, l'autre à M. M. Perret.

L'incendie est dû à une manœuvre criminelle. Le coupable a été arrêté par un des propriétaires lui-même et remis à la police.

GENÈVE. — Tuée par un coup de flobert. — Une kermesse avait lieu samedi soir au Bâtiment électoral, à Genève. Vers minuit, quelques personnes s'amusaient encore à tirer au flobert.

M. A. Rey, dentiste, s'approcha du tir avec sa femme et son neveu. La tenancière du tir remit une carabine au jeune homme.

M. A. Rey, dentiste, s'approcha du tir avec sa femme et son neveu. La tenancière du tir remit une carabine au jeune homme. Rien ne faisait supposer un malheur quand, au bout de quelques minutes, Mme Rey se plaignit d'une douleur au sein droit.

Chronique du Jura bernois

Villeret. — Samedi, vers 11 heures du matin, un incendie a complètement détruit une baraque située sous la Roche, près de la Tuilerie, entre Villeret et Cormoret.

Chronique neuchâteloise

Régional des Brenets. — Résultats du trafic et des recettes de l'exploitation pendant le mois de février 1899 :

Table with 3 columns: Quantity, Unit, Price. Includes rows for voyageurs, tonnes of baggage, animals, and merchandise, totaling 2358.04 francs.

Recettes du mois correspondant de 1898... 1924.23

Différence en faveur de 1898... 433.81

Fleurier. — On enterrait hier un vieillard, M. Henri Dubois, qui, sans avoir fait beaucoup de bruit dans ce monde, a cependant fait beaucoup de bien.

M. Henri Dubois était un de ces Neuchâtois du vieux temps, accomplissant ses devoirs avec une ponctualité minutieuse, incarnation de l'esprit d'ordre, de travail et de rectitude.

Militaire. — Mercredi et jeudi derniers, M. le colonel divisionnaire Secrétan a inspecté l'école de tir de sous-officiers qui est actuellement en caserne à Colombier.

Caserne de Colombier. — Le 31 mai 1898, M. Merian, intendant de l'arsenal, avisa le département militaire du fait que les chambres de la caserne n° 1 à Colombier se trouvaient infestées de punaises.

Halle aux Meubles

14, rue St-Pierre, 14

Spécialité de LITS COMPLETS

Ameublements de chambres à coucher
SALLES A MANGER
SALONS
de tous styles. A-95
— TRÈS BAS PRIX —

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27. Paro 54. Industrie 1.
111, Demoiselle 111. 1799-96

VÉRITABLE LAIT STÉRILISÉ
des Alpes de Gruyère
Procédé H. de Pury, la bout. s/verre 35 ct.

Nouveau! LAPINS EN BOITES

de 2 livres anglaises, exquis, la boîte 1.35

Toujours
La Truite saumonée du Canada
1 liv. angl. 90 ct. — 1/2 liv. 65 ct.

Excellent Vin blanc nouveau
Le litre, 60 ct.

BUREAU D'AFFAIRES Henri Vuille

RUE SAINT-PIERRE 10.

Gérances, Recouvrements, etc.

A louer pour le 11 Novembre 1899
au centre d'un quartier populaire et très fréquenté, un bel APPARTEMENT de 3 pièces, alcôve éclairée, corridor, cuisine et dépendances, avec ATELIER pour 10 ou 12 ouvriers, bien exposé au soleil. Convientrait spécialement pour graveurs et guillocheurs. 2630-7

Une BOULANGERIE avec appartement de 2 pièces, alcôve éclairée, corridor, cuisine et dépendances.

Plusieurs magnifiques APPARTEMENTS parquetés de 3 pièces, avec alcôve éclairée, corridor, balcon, cuisine et dépendances, bien exposés au soleil et renfermant tout le confort moderne. Lésinerie et cour. Eau et gaz installés.

À LOUER

Pour de suite ou époque à convenir:

Un beau magasin avec appartement et dépendances au centre des affaires. Convientrait pour boulanger ou tout autre commerce. 2600-4*

Collège 22, une grande CAVE indépendante. 1073-14*

Collège 22 a, une belle ÉCURIE avec grande remise. 1074

Balance 12, une CAVE de grandes dimensions avec divers fûts. Entrée directe de l'extérieur. Convientrait pour marchand de vins. 1075

Pour St-Georges ou époque à convenir:

Un grand magasin, au centre des avantures. Logement de 4 pièces et dépendances, dans la même maison. 2393-5*

S'adresser
Etude A. MONNIER, avocat
Rue Neuve 6
(Entrée Place du Marché).

Pour cause imprévue,

à remettre dès maintenant ou pour le 23 Avril prochain, un magasin de broderies, tapisserie, objets d'art et de fantaisie, existant depuis une vingtaine d'années, en pleine prospérité, jouissant d'une nombreuse clientèle et de relations avec les meilleures maisons de l'étranger. Situation au centre de la ville. Affaire sérieuse et avantageuse. — S'adresser Etude A. MONNIER, avocat, rue Neuve 6. 2680-3*

Appartement

A louer pour St-Georges ou fin Mai 1899, rue Léopold-Robert 10, un bel appartement de 7 pièces et dépendances. — S'y adresser. 2555

Dépôt de Marchandises anglaises

Toiles coton, Mouchoirs fil et coton, Nappages, Linges-éponge, Draps de bains, Linges de cuisine, Etoffes pour costumes. 18180-3

— LAINES —
M^{me} Montandon
Boulevard de la Fontaine 3

GRANDE MISE EN VENTE

Fin de Bail

A L'ÉCONOMIE

RUE DU MARCHÉ 2 (Vis-à-vis de l'Imprimerie Courvoisier)

Un grand choix de **tissus nouveautés** pour robes unies, fantaisies et noires. — **Guipures** pour petits et grands rideaux, blancs et crèmes. — **Tapis de table.** — **Couvertures de lit.** — **Flanelles blanches** irrétrécissables. **Flanelles coton.** — **Toiles** blanches et écruées pour chemises et draps. — **Cotons** pour tabliers. — **Coutils** matelas. — **Essuis-services.** — **Cretonnes** pour rideaux. — Un lot **Draps ourlés** pour grands lits. — Une forte quantité de **Coupons** pour robes. 2399

Le local devant être libre pour le 23 avril, tous les articles seront vendus avec un fort rabais.

LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN

Envoyé FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande adressée :
HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phthisie. — Goutte. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. — Paralyse. — Diabète. — Sénilité, etc.

Enchère d'immeubles à Pesieux

Le SAMEDI 8 AVRIL, dès 8 heures du soir, à l'Hôtel des XIII Cantons, à Pesieux, il sera exposé en vente par voie d'enchères publiques pour le compte des personnes ci-après, les immeubles suivants :

- A. Pour compte de Mlle Elise Wattel. H-2868-N
- Cadastre de Pesieux**
- Article 854, Plan-folio 6, n° 26. Aux Combes, vigne de 890 mètres carrés (2529 ouvriers).
 - Article 855, Plan-folio 6, n° 56. Aux Combes, vigne de 300 mètres carrés (0,852 ouvriers).
 - Article 856, Plan-folio 14, n° 4. Aux Rues, vigne de 432 mètres carrés (1,226 ouvriers).
 - Article 858, Plan-folio 14, n° 18. Le Grand Verger, verger de 617 mètres carrés.
 - Article 59, Plan-folio 14, n° 16. Au Grand Verger, verger de 603 mètres carrés. 3042-11
 - Article 859, Plan-folio 16, n° 17. A Sompoirier, vigne de 536 mètres carrés (1,521 ouvriers).
 - Article 865, Plan-folio 13, n° 34. A Boubin, vigne de 558 mètres carrés (1,584 ouvriers).
 - Article 866, Plan-folio 21, n° 27. Aux Guches, vigne de 340 mètres carrés (0,965 ouvriers).
 - Article 867, Plan-folio 23, n° 17. Aux Corteneaux, vigne de 930 mètres carrés (2,640 ouvriers).
- B. Pour compte de Mlle Preud'homme.
- I. Cadastre de Pesieux**
- Article 602, Plan-folio 9, n° 23. A Boubin, vigne de 396 mètres carrés (1,124 ouvriers).
 - Article 604, Plan-folio 13, n° 33. A Boubin, vigne de 587 mètres carrés (1,666 ouvriers).
 - Article 607, Plan-folio 16, n° 5. A Sompoirier, vigne de 384 mètres carrés (1,090 ouvriers).
 - Article 822, Plan-folio 7, n° 11. A Boubin, vigne de 792 mètres carrés (2,248 ouvriers).
- II. Cadastre de Neuchâte**
- Article 1674, Plan-folio 65, n° 11. Aux Troncs, vigne de 689 mètres carrés (1,956 ouvriers).
- C. Pour compte de M. Fritz Roulet.
- I. Cadastre de Pesieux**
- Article 749, Plan-folio 11, n° 18. A Sompoirier, vignes de 356 mètres carrés (1,011 ouvriers).
 - Article 750, Plan-folio 11, n° 20. A Sompoirier, vigne de 752 mètres carrés (2,135 ouvriers).
- II. Cadastre de Corcelles-Cormondrèche**
- Article 1531, Plan-folio 9, n° 52. A Porcena, vigne de 1415 mètres carrés (4,016 ouvriers).
- D. Pour compte de M. Victor Bonhôte.
- Cadastre de Pesieux**
- Article 572, Plan-folio 11, n° 19. A Sompoirier, vigne de 356 mètres carrés (1,011 ouvriers).
 - Article 584, Plan-folio 10, n° 41. Aux Troncs, vigne de 1107 mètres carrés (3,143 ouvriers).
- Ces immeubles sont pour la plupart admirablement situés et constituent de superbes terrains à bâtir, en particulier ceux dont la désignation est imprimée en lettres grasses.
- Pour renseignements, s'adresser à M. F. BONHÔTE, notaire.

Représentant

Une fabrique de Chaux hydraulique du Jura cherche représentant sérieux et capable pour la place de la Chaux-de-Fonds et des environs. 2927-7
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Papiers Peints

et imitation de vitraux
- Cire à parquets -
Vlotti & Stalner
Rue Jaquet-Droz 39 9420-77*

Boucherie-Charcuterie J. SCHMIDIGER

RUE DE LA BALANCE 12

VEAU
PORC à 90 ct. le demi-kg.
MOUTON

Bien assorti en **PORC** f mé et salé.
Tous les mardis et samedis, **BOUDIN**
Choucroute.

SAINDOUX
fondu, à 75 ct. le demi-kilo
JAMBON 60 et 65 ct. le demi-kilo

Tous les mercredis et samedis, choix de **LAPINS FRAIS.** 17417-145
Se recommande.

Ayant obtenu des récompenses à Paris, Bruxelles, Gand, Vienne, Magdebourg, Chicago, Londres.

Poudre universelle pour l'estomac

de P. F. W. BARELLA, à Berlin SW
FRIEDRICHSTRASSE 220
Membre de Sociétés médicales de France

Très recommandée par les médecins! Succès extraordinaires, même dans les affections chroniques de l'estomac. Échantillons gratuits contre envoi des frais de port à mon Dépôt central, à Berlin. — Renseignements gratuits. 2761-9

Dépôt à la Chaux-de-Fonds :
chez M. Léon PAREL, pharmacien
Ne se vend qu'en boîtes de 2 fr. et 3 fr. 20

ATELIER POUR L'ÉLECTRICITÉ

E. ROSENG-ZWEIFEL

ELECTRICIEN
28, Rue de l'Envers 28

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que j'ai ouvert un atelier pour l'électricité, RUE DE L'ENVERS 28.
Par un travail prompt et soigné, j'espère mériter la confiance que je sollicite.
Ed. ROSENG-ZWEIFEL.

Téléphones privés. — Sonneries électriques. — Porte-voix. — Flotteurs d'eau électriques. — Avertisseurs pour le feu. — Contacts de sûreté. — Paratonnerres. — Allumeurs de gaz. — Installation complète de lumière, etc., etc. 13-2
Entretien et réparations de toutes les installations. Plans et devis sur demande. Travail prompt, soigné et garanti. Prix modérés. Téléphone.

TÉLÉPHONE **LOUIS HÆNGGI** TÉLÉPHONE

ARCHITECTE-ENTREPRENEUR
2 - Rue Célestin-Nicolet - 2

Entreprise de travaux en tous genres.
Maçonnerie. Cimentages. Carrelages. 1274
Terrassements et Canalisations.
Achat et vente de matériaux de construction.
Elaboration de Plans et Devis.
Nétagre et vérifications de comptes.
CHÉSAUX A VENDRE pour constructions diverses dans différents quartiers de la ville, ainsi que plusieurs **MAISONS.**
A la même adresse, plusieurs beaux **Logements** à remettre pour St-Georges 1899.

Pour toutes vos annonces, adressez-vous toujours et pour n'importe quel journal de la place, du pays et de l'étranger, à la plus ancienne agence de publicité **HAASENSTEIN** et **VOGLER**, 32 rue Léopold-Robert 32. H-137-c 604-36

Pour Dames! La Poudre Dépilatoire du D^r Pinède, Paris, éloigne les poils disgracieux dans la figure sans altérer la peau la plus délicate. Elle est tout à fait inoffensive. C'est le seul dépilatoire qui ait trouvé l'approbation des autorités médicales de Paris et de St-Petersbourg. L'ATTESTATION du Chimiste cantonal de Bâle-Ville est comme suit: « Le Dépilatoire du D^r Pinède est inoffensif. » — Se vend à la Chaux-de-Fonds, au prix de 8 fr. 50; le pinceau 25 ct. chez 3172-14
M. Benjamin WEILL, rue Neuve 10.

Le Corricide Bourquin
guérit sûrement et sans danger
Cors, Durillons, Verrues
Prix du flacon. 1 fr. 25.
Envoi au dehors contre 1 fr. 35 en timbres; poste. 667-24*

DÉPOT UNIQUE
PHARMACIE BOURQUIN
39, rue Léopold Robert 39.

Avis aux Agriculteurs
A vendre environ 50 m² de fumier de cheval. — S'adresser à M. J. Bienz, rue de la Demoiselle 136. 2824-8

◆ **PIVOTAGES** ◆
Un atelier d'échappements ancre et cylindre, pratiquant l'interchangeable, demande à entreprendre des pivotages des deux genres par grandes séries suivies, 15 à 23 lig. — S'adresser à MM. Dubourjal & Paulme, La Roche (Haute-Savoie).

Leçons de Zither
Mlle M. OTT
Rue du Parc 88, 2^{me} étage 18017

Librairie A. Courvoisier
LA CHAUX-DE-FONDS
En vente:
Indicateur commercial industriel et agricole du JURA-BERNOIS
1 volume relié, 4 fr.

Achat de Montres
en Métal Argent et Or
HUTTNER
 — de STOCKHOLM —
 Grand Hôtel Central
 Chambre N° 14, dès 8 à 10 h. le matin.
 3108-1

Les Bureaux et Ateliers
Schwob frères & C^{ie}
 n. 735-c se trouvent dès ce jour 3016-1
 44, Rue Daniel JeanRichard

Termineur. Un horloger connaissant à fond l'achèvement et la retouche du réglage, spécialement de la pièce ancre, désirerait entrer en relations avec un fabricant qui lui fournirait mouvements et boîtes pour pièces soignées ou bon courant. Sérieuses références. — S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.
 H. 709-c 2892-2

Avis aux boîtiers or
 Un constructeur de machines, expérimenté, met en vente une machine « Revolver » à dix pistons, très pratique pour le revidage des carrures minces, vu que le nombre de burins permet d'en placer 2 pour chaque opération. Cette machine est d'une construction solide et simple, et par la légèreté du revolver très facile à manier. Le vendeur offre la machine un mois ou même de plus à l'essai, avec un tourneur engagé à cet effet pour que l'acheteur soit convaincu des avantages qu'elle possède. Prix très modéré, ouvrage très soigné. — S'adresser sous chiffres K. J. 1941, à l'Agence Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.
 3118-2

A prêter de suite ou suivant convenance
20,000 Francs
 contre bonne garantie hypothécaire en premier rang. — Déposer les offres sous chiffres P. A. 3117, au bureau de l'IMPARTIAL.
 3117-6

MONTRES
 18 cartons de bonnes montres savonnées acier, ancre 19 lignes, ou à échange contre finissages rem. 18 ou 19 lig. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3116-3
 On demande de suite bon
Emailleur
 connaissant les émaux finqués, ainsi que deux à trois 2889-1
Peintres
 paillonneuses. — S'adresser chez M. Jules Arnould, Saint-Imier.

Brasserie de la Serre
 Tous les **MERCREDIS** soir
 dès 7 1/2 heures 3089-107*

TRIPES
 à la Mode de Caen.
FONDUES à toute heure.

BILLARD
 Se recommande, G. Laubacher.

Halle aux Meubles
 14, rue St-Pierre, 14

Stores intérieurs brodés
Brocatelles et coutils
 pour stores. 1172-95
Stores extérieurs.
 Descentes de lits.
 Tapis de table.
Couvertures de laine
 dans tous les genres.
Plumes, Duvels, Laines, Grins.
 — PRIX AVANTAGEUX —

Occasion pour fiancés!
 A vendre 2 lits jumeaux L. XV et 1 table de nuit à très bas prix. A la même adresse: 1 lit de fer, 1 vélo d'enfant et des régulateurs, le tout entièrement neuf. 3011-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Banque cantonale neuchâteloise
Emission de:
 1000 obligations foncières 3 3/4 % de 1000 fr., Série B.
 1000 obligations foncières 3 3/4 % de 500 fr., Série S.
Jouissance 31 Janvier 1899.
 remboursables par tirages au sort de 1904 à 1928 et inconvertissables jusqu'en 1904.
 On peut se procurer ces titres, au pair et intérêt couru, au siège de la Banque à Neuchâtel, à sa succursale de La Chaux-de-Fonds, à ses Agences du Locle, Fleurier, Cernier et Couvet et chez ses correspondants dans le canton.
 NEUCHATEL, le 9 février 1899. H-1441-N 1441-6

VINS SANS ALCOOL
Jus de raisins frais
 de la Société des Vins sans alcool
BERNE
 Ces vins sont utiles surtout pris à jeun, aux personnes sédentaires ou bilieuses et aux neurasthéniques. Leur action est dépurative, diurétique et rafraichissante. Ils sont aussi efficaces dans les affections du foie, des reins et de la vessie. Nos cidres sans alcool, de pommes et poires fraîches, sont des boissons agréables et hygiéniques.
Dépôts à la Chaux-de-Fonds:
 Pharmacie W. BECH | A. PERRET-SAVOIE, épicerie
 N. BLOCH, denrées coloniales | Mathias RUCH, confiserie
 ROBERT-DUCOMMUN | Léonard SCHÄER, épicerie
 Alfred JACCARD, négociant | Alfred SCHNEIDER 2438-5
 J. LEDERMANN-SCHNYDER | SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Attention!
 A la veille de mon départ, je viens tout particulièrement remercier mon honorable clientèle pour la grande confiance qu'elle a bien voulu m'accorder jusqu'à ce jour.
 Mon départ exigeant la liquidation complète de mon magasin, l'occasion est belle, fournie au public, de se procurer à bon compte d'excellentes marchandises.
FIANCÉS, MÉNAGÈRES, profitez!
Chambres à coucher, Salles à manger complètes.
Choix énorme dans tous les autres articles.
Toutes les marchandises sont vendues au prix coûtant
 2056-5
C. FREY, Tapissier,
 RUE LÉOPOLD ROBERT 25 a.
 On vendrait aussi en bloc à un amateur sérieux.

BAINS MORITZ
 29, RUE de la RONDE 29
 Ouverts toute l'année de 6 h. du matin à 10 h. du soir.
 LE DIMANCHE jusqu'à MIDI.
 Installation spéciale **DOUCHE ÉCOSSAISE** pour les MALADIES de NERFS
Bains de vapeur pour Rhumatismes
 Baignoires de porcelaine pour BAINS SULFUREUX.
 CHAMBRES CHAUFFÉES TOUT L'HIVER
 TÉLÉPHONE 1815-26 TÉLÉPHONE

Locaux pour Ateliers
 A louer pour Juillet 1899 ou époque à convenir, les locaux occupés actuellement par MM. Cornu & Co, Place d'Armes 12, La Chaux-de-Fonds; conviendraient pour n'importe quel métier, spécialement pour Monteurs de boîtes. — S'adresser pour visiter à MM. Cornu & Co, et pour traiter ou renseignements, à M. Ch. Fairve fils, au Locle. 3114-1

AGENCE EN DOUANES
 M. Joseph PÉTOLAT, a l'honneur d'informer MM. les fabricants d'horlogerie qu'il vient de créer une Agence en douanes, à Morteau. Il se chargera de toutes les formalités pour l'entrée, et de la réexpédition pour tous pays. Tous les soins seront apportés à la manipulation des marchandises qui lui seront confiées. 795-1
 Joseph PÉTOLAT, à Morteau.

HECTOGRAPHIE
 La PATE HECTOGRAPHIQUE RICHARD donne le maximum de Copies. — Usure minime. — Qualité supérieure perfectionnée. 6186-2
 Papeteries: H. Bailloz. — A.E. Matthey. — A. Courvoisier.

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS
CONFÉRENCE PUBLIQUE
 le MARDI 14 MARS 1899, à 8 1/2 heures du soir, à l'Amphithéâtre: 3015-1
Le droit de donner, par M. F. MENTHA, professeur à l'Académie.
Les tâches de coalle sur le Linge sont entourées en rouge. Elles sont indiquées sur la Rubrique. Total. 50 cent. à la boîte dans les épiceries, drogueries et au dépôt général: M. Gros, Place, 21 Genève
 2804-47

EMPRUNT
 On demande à emprunter la somme de **1500 fr.** remboursable par versement mensuel de **45 fr.** pendant 3 ans. Le surplus est destiné au prêteur comme intérêts. — Adr. les offres sous chiffres G. C. 2756, au bureau de l'IMPARTIAL. 2756-3

Bouteilles à vin
Bouteilles à bière. 2079-17
Bouteilles p' Eaux gazeuses.
Bouteilles pour liqueurs.
Dames-Jeanes. (Z. à 1424 g.)
 offre en tous genres la
VERRERIE DE BULACH
 Bureau: ZURICH, Flaschengasse.

Lingère. Une bonne lingère se recommande pour de l'ouvrage, soit chemises de Messieurs, dames et enfants. Trousseaux, layettes, etc., etc. Ouvrage prompt et consciencieux. S'adresser rue du Premier-Mars 10-A, au 3^{me} étage. 2990-2
Plantages
 QUI pourrait entreprendre des plantages cyl. 12 lig. Régleuse et débrisuses trouveraient aussi occupation. — S'adr. rue Docteur-Kern 9 (anciennement Place d'Armes 20), au 1^{er} étage, à droite. 3007-2

J. GAELLER
CRAVATES
 POUR MESSIEURS
Novel et bel Assortiments
10 PLACE NEUVE, 10

Avis aux parents!!
 Un jeune garçon de 13 à 15 ans aurait l'occasion d'apprendre à fond la langue allemande dans un village bernois. Bonnes classes primaires. Vie de famille. Paiement, 180 ou 200 fr. par an. Entrée selon convenances. Bons renseignements. — S'adresser rue de la Demoiselle 111, au 2^{me} étage, à gauche. 3022-2

En 2-3 jours
 les gortres et toute grosseur au cou disparaissent; 1 flac. 4 fr. 2 de mon eau antigoutteuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnements et dureté d'oreilles, 1 flac. fr. 2.
 S. Fisoher, méd. prat. à Grub (Appenzell Rh. E.)
 H-2000 G 10845-4

A VENDRE
 un tour à guillocher et une ligne-droite (neufs), un lapidaire avec établi et un tablé de graveur. — Offres sous chiffres N. N. 3059, au bureau de l'IMPARTIAL. 3059-2
ON DEMANDE
4 Tourneurs
 et **2 Acheveurs**
 de boîtes or. — S'adresser à l'atelier G. PERROT, à St-Imier, H-1815-J 2947-2
Tailleuse. Une bonne ouvrière se recommande pour de l'ouvrage, soit en journées ou à la maison. — S'adresser chez Mlle BARBEZAT, Grandes-Crosettes 15. 2820-2

Cercle Montagnard
 Vendredi 17 Mars 1899
 à 8 1/2 h. du soir
CAUSERIE
 PAR
M. Ernest MONNIER
 pharmacien.
 Sujet: Excursions en Tyrol, pendant l'été 1898.
 Tous les membres du Cercle et leurs familles sont cordialement invités à y assister.
 3110-3
 Le Comité.

Poussettes
 de la Fabrique SENDER de Schaffhouse
VIENNENT D'ARRIVER
 Au Grand Bazar du
Panier Fleuri
 Modèles nouveaux. Prix modiques. Roues et Ressorts garantis pour une année. 14850-290
Couvertures
 pour poussettes.

Maison
 On désire faire l'acquisition d'une petite maison ouvrière, cette année ou pour le printemps 1900. 3106 3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Insurpassé jusqu'à nos jours!
ELIXIR FORTIFIANT des nerfs
 du prof. Dr Lieber
 Guérison radicale et assurée de toutes les affections des nerfs, même des plus opiniâtres. Guérison certaine des faiblesses, maux d'estomac, maux de tête, maux de reins, migraine, digestion défectueuse, impuissance, pollutions, etc. Renseignements gratuits dans la brochure « Rathgeber » qui se délivre dans toute pharmacie ou au dépôt central de MM. Huch & Co, Vörsburg, Z-Hollande. Se vend en flacons de 4 fr., 6 fr., 25 et 11 fr. 25. Dépôt principal, Pharmacie P. Hartmann, à Steckborn et dans toutes les pharmacies de la Suisse et de l'étranger. 2489-24

Les Pâtes EN VOGUE
Nouilles aux œufs
Vermicelles aux œufs
 Macaronis, Cornettes et petites Pâtes pour soupes, de la fabrique d'Alfortern s/A, sont en vente en marchandises fraîches, chez
 Za-1023-G
 A. Winterfeld, Perret-Savoie, François Schmidiger, 506-5*
 N. Bloch, F. Redard, Ch. Falbriard.

Pharmacie BOURQUIN
 Rue Léopold Robert 39.
 Dépôt principal des
Spécialités
 SUIVANTES: 151 29*
Pilules Pink
 TISANE DES SCHAKERS
 VIN DE VIAL
Warner's Safe Cure
 THÉ CHAMBARD
 PASTILLES GERAUDEL
 FARINE D'AVOINE KNORR
Farine Nestlé
 COGNAC et SIROP GOLLIEZ
 LAIT CONDENSÉ DE CHAM
Savon de Tormentille
 LAIT STÉRILISÉ
Cascarine Leprince

MAGASIN
 à louer de suite, avec ou sans logement. — S'adresser au magasin de Papiers peints, rue Jaquet-Droz 39. 13981-77*